



Ville de Gourdon (Lot)

Site patrimonial remarquable
Petites villes de demain

**ARRÊTÉ PERMANENT
PORTANT INSTALLATION D'UN PANNEAU
STOP – ROUTE DE SAINT ROMAIN / CHEMIN
DE LADAILIE**

Arrêté n° 83 / 2026

Nos Réf. : ST/HL

Le Maire de la Commune de GOURDON,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants,
Vu le Code de la route et notamment les articles R.412-30 à R.412-34 relatifs à la signalisation verticale,

Considérant la nécessité de réguler la circulation au croisement de la Route de Saint Romain et du Chemin de Ladaulie, afin d'assurer la sécurité des usagers,
Considérant les relevés de circulation et les risques d'accidents constatés sur ce carrefour,

ARRETE

Article 1 : Objet

Un panneau **STOP** sera installé sur la route de Saint Romain pour régir la priorité au croisement avec le chemin de Ladaulie.

Article 2 : Signalisation

Le panneau STOP sera conforme aux dispositions du Code de la route et installé à l'entrée de la route de Saint Romain, côté intersection, de manière visible pour tous les usagers.

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent arrêté prend effet dès l'installation du panneau STOP et de la signalisation correspondante.

Article 4 : Exécution

Le responsable des services techniques et la Police municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché en mairie, communiqué à la brigade de gendarmerie, la Police municipale, et publié sur le site internet de la commune.



Fait à GOURDON le 26/05/2026
Le Maire,



Jean- Marie COURTIN